

Toulon, le 12 mars 2018

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique
des Services de l'Éducation nationale du Var

à

Mesdames et Messieurs les principaux de collège

Mesdames et Messieurs les directeurs
des établissements privés sous contrat

Monsieur le Directeur du Diocèse du Var

Mesdames et Messieurs les directeurs des CIO



Inspecteur
de l'Éducation nationale
Chargé de l'Information
et de l'Orientation
Jean-Louis DODE

DEVS
Division des Élèves
et de la Vie Scolaire

Affaire suivie par
Virginie BALFOURIER
Stéphanie BARBI

Téléphone
04 94 09 55 55
Mél.
scolarite83@ac-nice.fr

Rue de Montebello
CS 71204
83070 Toulon cedex

Objet : Dérogation de secteur - Niveaux 5^{ème}, 4^{ème} 3^{ème} - Rentrée scolaire 2018

Références :

- note ministérielle du 04 juin 2007
- décret n°2015-1668 du 14/12/2015 relatif au calendrier de dépôt des demandes de dérogation au secteur

Les mesures d'assouplissement de la carte scolaire prévoient que les principaux de collège de secteur informent les familles des procédures mises en œuvre au titre des demandes de dérogations.

Toute famille a le droit de demander à déroger à son secteur scolaire en cours de scolarité. Les dérogations sont accordées dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé et dans le respect de l'ordre des priorités ministérielles.

I - Procédure

- Dès réception de la présente circulaire, les principaux de collège communiquent aux familles souhaitant effectuer une demande de dérogation les annexes 1 et 2.
- Le dossier dûment complété par la famille, est remis au principal du collège de secteur de l'enfant au plus tard le **vendredi 13 avril 2018**, délai de rigueur.
- Les principaux de collège s'assurent que l'annexe 1 « Demande de dérogation de secteur en collège » est correctement renseignée et accompagnée des pièces justificatives correspondant au(x) motif(s) mentionné(s) et remettent obligatoirement un **accusé de réception**.

Tout dossier parvenu hors délai ne pourra être traité



2 / 2

II - Validation des affectations et notification aux familles

Les décisions d'affectation sont arrêtées par Monsieur l'Inspecteur d'Académie – DASEN.

➤ La notification portant décision d'accord de dérogation (annexe 3) est transmise par courrier à la famille par le chef d'établissement d'accueil de l'élève.

Les dérogations accordées, le sont pour la totalité de la scolarité de l'élève au sein de l'établissement.

➤ La notification portant décision de refus de dérogation (annexe 4) est transmise par courrier à la famille par le chef d'établissement de secteur.

Date de transmission des notifications : mardi 29 mai 2018

III - Recours

Un seul recours pourra être formulé auprès de l'Inspecteur d'Académie - DASEN (annexe 5 à transmettre aux familles) **uniquement** en cas de changement de situation de l'élève ou de sa famille et sur présentation des pièces justificatives correspondantes.

Dans ce cas, le dossier devra être transmis par courriel à : scolarite83@ac-nice.fr avant le **vendredi 15 juin 2018**.

IV - Rappel calendrier

Déroulement de la procédure	Dates
Dépôt des dossiers de demande par les familles auprès des principaux de collège de secteur	Au plus tard le vendredi 13 avril 2018
Transmission des notifications aux familles : - si accord : par le collège d'accueil - si refus par le collège de secteur	Mardi 29 mai 2018
Date limite de recours à la DSDEN	Vendredi 15 juin 2018

Je vous remercie du soin que vous porterez à ce dossier.


Olivier MILLANGUE

- Annexe 1 : demande de dérogation de secteur en collège (à distribuer aux familles)
- Annexe 2 : notice explicative (à distribuer aux familles)

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR - NIVEAUX 5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème}
Rentrée scolaire 2018

RESPONSABLES LEGAUX	
<input type="checkbox"/> Garde Alternée <i>En cas de Garde Alternée ET de double sectorisation choix du Collège après accord des 2 parents (joindre OBLIGATOIREMENT attestation signée des 2 parents)</i>	<input type="checkbox"/> Garde Alternée <i>En cas de Garde Alternée ET de double sectorisation choix du Collège après accord des 2 parents (joindre OBLIGATOIREMENT attestation signée des 2 parents)</i>
<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre (préciser)	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre (préciser)
Nom – Prénom	Nom – Prénom
Adresse	Adresse
CP - Commune	CP - Commune
Téléphone Domicile	Téléphone Domicile
Téléphone Portable	Téléphone Portable
Téléphone Travail	Téléphone Travail
Courriel	Courriel

Renseignement de l'élève-----

*Niveau et Etablissement actuels :

*Nom :

*Prénom :

*Sexe : F M

*Date de naissance : / /

*Langue vivante 1 :

Langue vivante 2 :

Scolarité 2018 – 2019-----

*Etablissement souhaité et niveau :	*Etablissement de secteur et niveau :

Motif(s) de la dérogation (se référer à l'annexe 2)-----

Motifs	Case à cocher	Préciser si nécessaire
Motif 1 – élève souffrant d'un handicap	<input type="checkbox"/>	
Motif 2 – élève bénéficiant d'une prise en charge médicale de proximité	<input type="checkbox"/>	
Motif 3 – élève susceptible d'être boursier	<input type="checkbox"/>	
Motif 4 – élève relevant d'une fratrie	<input type="checkbox"/>	
Motif 5 – élève domicilié à proximité de l'établissement souhaité	<input type="checkbox"/>	
Motif 6 - Parcours scolaires particuliers	<input type="checkbox"/>	

Date, Nom-prénom et signature
du chef d'établissement :

Date et signature du/des responsable(s) légal(aux) :

**Ce dossier est à remettre avec les pièces justificatives avant le vendredi 13 avril 2018
au Chef d'établissement de secteur géographique de domiciliation de l'élève
Tout dossier parvenu hors délai ou incomplet ne sera pas traité.**

*champs obligatoires

Rentrée 2018 - Notice explicative: dérogation de secteur en 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}

L'adresse de résidence des familles détermine l'affectation sur le collège de secteur. La sectorisation des adresses relève de la compétence du Conseil Départemental du Var. L'assouplissement de la carte scolaire préconisé par les instructions ministérielles donne la possibilité aux familles de demander une dérogation de secteur. Cependant, l'affectation des élèves demeure de la compétence unique de l'Inspecteur Académique, selon les capacités d'accueil des établissements.

Si vous répondez à plusieurs critères décrits ci-après, vous devez mentionner le plus avantageux sur votre demande de dérogation.

POUR CHAQUE MOTIF, EN L'ABSENCE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES, LE DOSSIER SERA IRRECEVABLE

MOTIFS MINISTERIELS CLASSES PAR ORDRE DE PRIORITE		PRECISIONS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR		
1	Elève souffrant d'un handicap	Ces élèves sont repérés par les équipes médicales et pédagogiques, ils font l'objet d'une décision de la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, relevant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). ⇒ Joindre <u>obligatoirement</u> une attestation MDPH.		
2	Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale de proximité	Les élèves repérés par le médecin scolaire, un médecin spécialiste ou qui relèvent d'une convention Hôpital / Education nationale. ⇒ Joindre <u>obligatoirement</u> l'avis du médecin scolaire, le certificat médical du spécialiste ou du service hospitalier.		
3	Elève susceptible d'être boursier <i>Cette demande n'est en aucun cas une demande de bourse</i>	Avant d'établir la demande sur ce motif, vérifier le barème ci-dessous :		
		Nombre d'enfants à charge : <i>Enfants mineurs, infirmes et/ou majeurs célibataires figurant sur l'avis d'impôts 2017 des revenus de l'année 2016</i>	Plafond annuel <i>Revenu Fiscal de Référence (RFR) figurant sur l'avis d'impôts 2017 des revenus de l'année 2016</i>	
		1	15 048 €	
		2	18 521 €	
		3	21 993 €	
		4	25 466 €	
		5	28 939 €	
		6	32 412 €	
		7	35 884 €	
		8 et plus	39 357 €	
		⇒ Joindre <u>obligatoirement</u> la copie de l'avis d'impôt 2017 sur les revenus de 2016		
4	Elève relevant d'une fratrie	L'aîné ne doit pas être en classe de 3 ^{ème} durant l'année scolaire 2017-2018. ⇒ Joindre <u>obligatoirement</u> le certificat de scolarité du collège de l'aîné		
5	Elève domicilié à proximité de l'établissement souhaité	Les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur de l'établissement souhaité. ⇒ Joindre <u>obligatoirement</u> un justificatif de domicile.		
6	<p style="text-align: center;"><u>Parcours scolaires particuliers (PSP) :</u></p> <p style="text-align: center;">Sections Sportives</p> <p style="text-align: center;">RAPPEL :</p> <p>Les affectations en sections sportives dépendent de la sectorisation et sont ouvertes aux dérogations dans la limite des places vacantes</p> <p style="text-align: center;">CHAM</p> <p style="text-align: center;">CHAD</p> <p><u>Exclusivement</u> pour les enseignements proposés dans les collèges mentionnés ci-contre.</p>	Pour le Var, les PSP sont limités aux sections suivantes :		
		<i>Collèges</i>		
		<i>Parcours ouvrant droit à dérogation</i>		
		SECTIONS SPORTIVES	BESSE s/ISSELE – Frédéric Montenard	APPN
			MONTAUBOUX – Léonard de Vinci	Aviron
			OLLIOULES – Les Eucalyptus	Badminton
			SOLLIES-PONT – Vallée du Gapeau	Basket-ball
			TOULON – Pierre Puget	Basket-ball
			SANARY S/MER – La Guicharde (3 ^{ème})	Danse
			BRIGNOLES – Jean Moulin	Escalade
			GAREOULT – Guy de Maupassant	Escalade
			TOULON – Pierre Puget	Football
			LA SEYNE – Henri Wallon	Football (Masculin)
			SAINT RAPHAEL – L'Estérel	Golf
			DRAGUIGNAN – Jean Rostand	Gymnastique Artistique
			HYERES – Marcel Rivière	Gymnastique Artistique (Féminine)
			TOULON – Pierre Puget	Gymnastique (Féminine – POLE ESPOIR)
			TOULON – Voltaire	Handball (Féminine)
			ST RAPHAEL – Alphonse Karr (4 ^{ème} / 3 ^{ème})	Handball
			LA VALETTE – Henri Bosco (4 ^{ème} / 3 ^{ème})	Handball
			BRIGNOLES – Jean Moulin	Handball
			HYERES – Marcel Rivière	Natation
			TOULON – Django Reinhardt	Natation
			SAINT RAPHAEL – L'Estérel	Natation
			HYERES – Marcel Rivière	Natation Synchronisée
			ST TROPEZ – Moulin Blanc	Planche à Voile
			TOULON – Django Reinhardt	Rugby
			LA SEYNE SUR MER – Paul Eluard	Rugby
			COGOLIN – Gérard Philippe	Rugby
			DRAGUIGNAN – Emile Thomas	Rugby
			SAINT TROPEZ – Moulin Blanc	Tennis
			BANDOL – Raimu	Voile
			COGOLIN – Gérard Philippe	Voile
LA SEYNE SUR MER – Marie Curie	Voile			
TOULON – Voltaire	Voile			
TOULON – La Marquisanne (5 ^{ème})	Volley Ball			
CLASSE A HORAIRES AMENAGES	Django Reinhardt – Toulon	CHAM		
	Gérard Philippe – Cogolin	CHAM		
	Maurice Genevoix – Toulon	CHAD		